



**DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

20210722004DE

CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT : FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE DE SAIGNES

M. le Président rappelle au Conseil que les projets communaux concernant la réalisation de logements locatifs publics peuvent bénéficier de subventions du Conseil départemental du Cantal sous condition qu'ils aient été inscrits dans le cadre du Contrat Cantal Développement 2016/2021 concernant le projet de territoire porté par la CCSA.

La commune de Saignes a un projet de rénovation de sa piscine qui est inscrit dans le Contrat Cantal Développement.

La commune pourrait bénéficier d'une bonification de la subvention à hauteur de 25% du Conseil départemental du Cantal si la CCSA accordait un fonds de concours à ce projet à hauteur de 5%.

Il s'agit pour le Conseil de voter un fonds de concours à hauteur de 5% du montant HT du plafond des dépenses éligibles, soit 18 765€, à la commune de Saignes dans le cadre de son projet et d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter un fonds de concours à hauteur de 5% du montant HT du plafond des dépenses éligibles, soit 18 765€, à la commune de Saignes dans le cadre de son projet et d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de Commune
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 27/07/2021

Affichée ou notifiée le 27/07/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Journal Officiel de la République Française.

20210722004DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE-ARTENSE